

San mille sept cent quatre vingt deux et Le huit de
janvier après publication de trois bans de mariage dans cette
église du briez. savoir le trent de decembre mille sept cent
deux quatre vingt un. Le premier et six jous de cette présente
année mille sept cent quatre vingt deux entre Louis Joseph
Lapalle âgé de trente un ans ouvrier de bois qui a déclaré ne
savoir écrire fils de feu Jean Baptiste en son vivant
maréchal ferrant au village de Saint les Perres et Denon
vivant marié a Alexandrine Le lieu Dupre part. et de Marie
Catherine Du hamelle âgée de vingt sept ans. fille de
Claude sustache journalier et de feu Marie Anne Mariette
qui a aussi déclaré ne savoir écrire. tous deux de cette paroisse
du briez d'autre part sans qu'il se soit trouvé aucun empesme
ni n'i intervenu aucune opposition audit mariage je
Souffryné Curé du briez ai reçu ce jourd'hui leur mutuelle
consentement audit mariage (après les fiançailles célébrées en cette dite
église du briez le sept de ce présent mois de janvier et an.)
Et leur ai donné la benediction nuptiale avec les cérémonies
prescrites par la sainte Eglise en présence dudit Claude sustache
Du hamelle père de ladite contractante qui a déclaré ne savoir
écrire de ce interpellé de Guillaume De fance & maies ouvrier
De bois. De Jacques Baron fermier et de Vincent Louis